

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (« Participant ») aux 26es Journées de L'Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception, ci-après dénommée ANCIC.

L'ANCIC, association de loi 1901 domiciliée à la Maison des Associations Paris 14, 22 rue Deparcieux, 75014 Paris, est l'Organisateur de l'Événement.

L'ANCIC est un organisme de formation continue, dûment déclaré sous le n°11755069375.

L'Agence DSME, 380 rue Clément Ader, 27930 Le Vieil Evreux est le mandataire désigné par l'association ANCIC. Elle a tout pouvoir pour assister l'Organisateur de l'Événement dans le cadre des présentes conditions générales de vente en tant que secrétariat des 26es Journées de l'ANCIC.

DATE ET LIEU

Les 26es Journées de l'ANCIC ont lieu en présentiel à Tours les 14 et 15 juin 2024.

Les sessions se dérouleront à :

Université de Tours site des 2 Lions
Bâtiment A
50 Avenue Jean Portalis
37200 Tours

ACCESSIBILITÉ - RÉFÉRENT HANDICAP

Les formations de l'ANCIC ont lieu dans des Établissements Recevant du Public adaptés à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite.

Si vous avez besoin d'aménagement ou d'adaptation spécifique, n'hésitez pas à contacter le référent handicap de l'ANCIC pour préciser vos besoins : Mr Mitsuo Bavay info@ancic.asso.fr

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

L'accès aux 26es Journées de l'ANCIC se fait sur inscription pour les professionnels exerçant dans le champ de la contraception, de l'IVG, de l'éducation à la sexualité.

INSCRIPTIONS

Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises.

Les inscriptions sont nominatives et ne peuvent être transférées à un tiers. Elles font l'objet de l'émission d'un badge qui sera délivré au participant soit par voie électronique en amont de l'événement soit sur place.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site d'inscription en ligne de l'ANCIC au moment de l'inscription ou sur le formulaire d'inscription téléchargeable sur le Site de DSME).

Ils incluent la participation aux sessions scientifiques, les pauses café et le repas du vendredi midi.

Le secrétariat de l'ANCIC confirmera les inscriptions jusqu'à 15 jours calendaires avant la date de la réunion. Après cette date, les dossiers seront traités au bureau des inscriptions sur place.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les inscriptions peuvent s'effectuer en ligne ou par courrier.

- **Inscriptions en ligne**

Elles se font exclusivement via le formulaire accessible sur le site de l'ANCIC hébergé par HelloAsso selon le lien fourni sur la page dsme.fr/ancic-tours-2024

Le paiement se fait par cartes bancaires. Sont acceptées les Carte Bleue/Visa ou Mastercard.

Le système de paiement se conforme à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement.

- **Inscriptions par courrier**

Elles se font par exclusivement par chèque libellé à l'ordre de ANCIC-CONGRÈS adressé impérativement avec le formulaire d'inscription téléchargeable.

Aucun chèque ne sera traité sans être accompagné du bulletin d'inscription.

Le courrier doit être envoyé à :

DSME
26è Journées de l'ANCIC
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil Évreux

L'inscription du Participant doit être réglée en totalité en un seul versement avec un seul mode de paiement par inscription.

Elle donne lieu à l'émission d'une facture et/ou d'un reçu acquitté.e faisant office de confirmation d'inscription

Inscriptions dans le cadre de Formations continues Médecins ou autres professionnels

Les inscriptions dans le cadre de la Formation Continue ne peuvent être traitées en ligne.

Avant tout paiement pour une formation, une convention est nécessaire. Merci de contacter votre service financier pour qu'il se rapproche de DSME, secrétariat des Journées ANCIC : (mail : ancic@dsme.fr) – Tél. : 09.62.15.28.55

Inscriptions sur place : Les inscriptions sur place pourront être réglées par chèque ou espèces uniquement.

CONDITIONS D'ANNULATION

Les demandes d'annulation doivent être adressées par écrit à DSME secrétariat des 26es Journées de l'ANCIC. Selon la date de réception de la demande, des frais s'appliquent selon les conditions suivantes :

Jusqu'au 10 mai 2024 : remboursement des droits d'inscription, moins 25% de frais administratifs.

À partir du 11 mai 2024 : pas de remboursement.

REPORT OU ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

La responsabilité de l'Organisateur de l'Événement et celle de son mandataire ne pourront être recherchées si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

Si l'Organisateur de l'événement se voit contraint d'annuler la réunion ou de la reporter ou d'en modifier son format, il s'engage à prévenir le Participant dans les meilleurs délais.

Il est entendu que l'Organisateur et son mandataire feront le maximum pour limiter l'impact de l'annulation.

Les conditions suivantes seront appliquées :

En cas d'annulation totale de l'événement sans possibilité de report : les frais d'inscription seront remboursés au Participant. Une déduction des frais déjà engagés en vue de la réalisation de la manifestation peut cependant s'appliquer.

En cas de report de l'événement : Sauf avis contraire du participant, l'inscription du participant sera automatiquement reportée sur la nouvelle date de l'événement et son montant conservé par l'Organisateur.

Tous les remboursements seront effectués selon le type de carte utilisé par le Participant. Un délai de quinze (15) jours après la date de décision du Participant et/ou de l'annonce de l'annulation totale sera appliqué.

OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le participant s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Faculté de Tours, site des 2 lions qui héberge les 26^es Journées de l'ANCIC.

Un contrôle de sécurité peut être effectué à l'entrée.

Le port du badge est obligatoire pendant toute la durée de la réunion et pourra être contrôlé à tout moment.

Aucune nourriture ou boisson n'est acceptée dans les salles.

Les sacs, vêtements et objets tels que casques, valises, trottinettes, doivent être impérativement déposés au vestiaire mis à disposition pendant la durée des Journées. Ce dernier est gratuit.

RGPD

Certaines données personnelles du Participant (nom, prénom, adresse mail et/ou n° de téléphone) sont collectées via le formulaire d'inscription. Celles-ci sont indispensables au traitement de l'inscription du Participant et ne visent pas d'autres objectifs. Elles permettent d'adresser au Participant sa confirmation, son reçu, son badge ainsi que pour les actes des 26èmes journées de l'ANCIC, mais aussi de le tenir informé de toute modification éventuelle.

L'ANCIC et son mandataire DSME s'engagent à ne pas divulguer ces informations à des tiers, à les conserver confidentielles et accessibles uniquement aux personnes habilitées.

Sauf opposition du Participant, l'ANCIC conservera ces données (nom, prénom et adresse email) afin de communiquer les informations relatives aux dates des futurs événements, mises en ligne de documents, etc. et ce, d'une année sur l'autre si le participant s'inscrit régulièrement aux Journées de l'ANCIC. Sans inscription du participant au bout de six (6) ans, les données seront supprimées.

Conformément à la législation, le Participant peut les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données avant ce délai.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données, il suffit au Participant de nous contacter à l'adresse : [ancic @ dsme.fr](mailto:ancic@dsme.fr) ou [info @ ancic.asso.fr](mailto:info@ancic.asso.fr)

Si après nous avoir contactés, le Participant estime que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site [cnil.fr](https://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Fait à Paris le 07/02/2024